

Personnes qualifiées, pour le respect des droits des personnes prises en charge dans un établissement social ou médicosocial, dans le département du Var.

Référence à l'Acte n°AR 2019-92

Extrait de : L'Arrêté conjoint portant désignation des personnes qualifiées pour le respect des droits des personnes prises en charge dans un établissement social ou médicosocial dans le département du Var.

Art 2 : La liste des personnes qualifiées au sens de l'article L.311-5 du code de l'action sociale et des familles est établie comme suit :

Pour toute catégorie d'accompagnement et de prise en charge sociale, médicosociale et de l'enfance :

- Monsieur Yves CARTEAU
Vice-président de l'association « France Alzheimer Var »
- Monsieur Claude COULANGE
Président de l'association « Alma 83 »
- Madame Jocelyne LAFFON
Consultant en direction d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes,
- Madame Anne MATHIVET
Membre UDAF du Var
- Monsieur Hervé NACCACHE
Retraité, directeur association APEA
- Madame Anne Marie DAVID
Retraîtée, directrice générale de l'association Tutélaire majeurs protégés Alpes Méridionales
- Madame Anne LATZ
Retraîtée, directrice ITEP L'essor,
- Monsieur Daniel BAIONI
Retraité, directeur de l'institut Pomponiana-olbia

Article 3 : Pour accéder à la personne qualifiée de son choix, le demandeur devra s'adresser soit :

Au conseil départemental

390 boulevard des lices – BP 1303 – 83076 Toulon cedex

Direction de l'autonomie

personnes-qualifiées@var.fr

Téléphone 04 83 95 16 21

A la Préfecture

direction départementale de la cohésion sociale du Var – CS 31209 – 83070 Toulon –

ddcs@var.gouv.fr

Téléphone 04 94 18 83 83

A la délégation départementale du Var ARS PACA

Immeuble Tova 2 – 177 Bd du Dr Charles Barnier – CS 31302 – 83 076 Toulon

marie-laure.verdalle@ars.sante.fr ou ars-paca-dt83-delegue-departemental@ars.sante.fr

Téléphone 04 13 55 89 01 /89 62

Arrêté complet disponible sur simple demande.